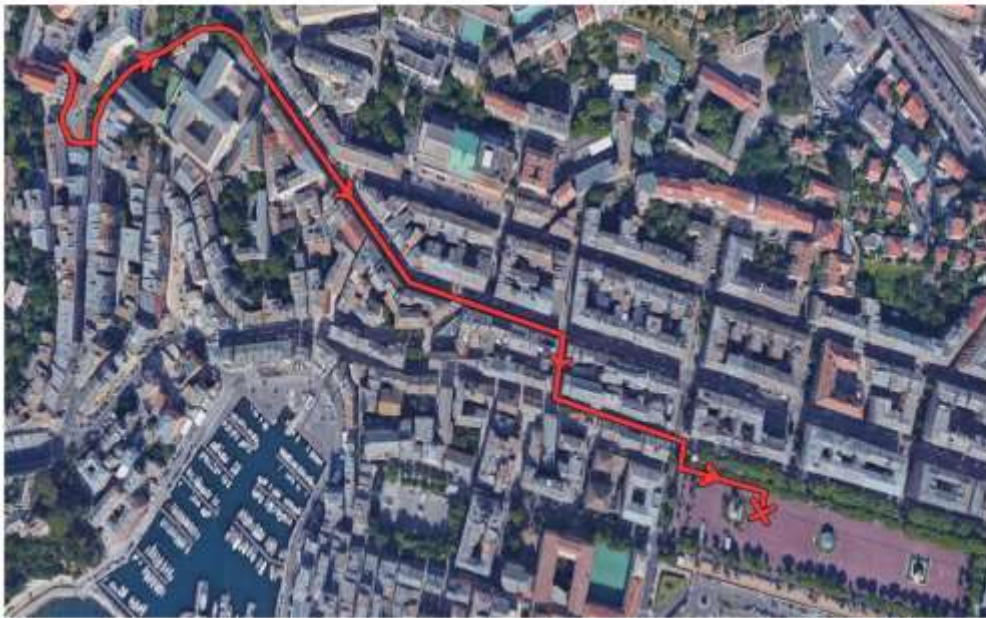


La Farandole des Lutins !

Le départ se fera à 14 heures, de la Maison des Associations - Espace Sant'Angelo.
Les lutins descendront à grand bruit le Boulevard Paoli, puis la rue Napoléon, jusqu' à la place Saint Nicolas.



Pour tout renseignements :

Céline BASTELICA ou **Alain CARRIÈRE**
Coordinateurs de la manifestation :
laligue2b@gmail.com | 04 95 36 17 62

Ne pas jeter sur la voie publique

4^{ème} BOURSE AUX JOUETS

2/12 2017

La Ligue de l'Enseignement de Haute-Corse organise la 4^{ème} édition de la Bourse aux Jouets sur la place Saint Nicolas de Bastia le Samedi 2 décembre 2017

Programme de la journée :

- 11 heures : Ouverture au public de la vente des jouets.
- 14 heures : Départ de la «Farandole des Lutins» de la Maison des Associations - Espace Sant'Angelo.
- 15 heures : Kermesse pour les enfants sur la place Saint Nicolas : Jeux, Tattoo, musique...
Goûter confectionné par les participants à l'atelier «Les Mains dans la pâte»
- 16 heures : Remise des prix du concours de dessins.
- 17 heures : Fin de la Bourse aux Jouets 2017...



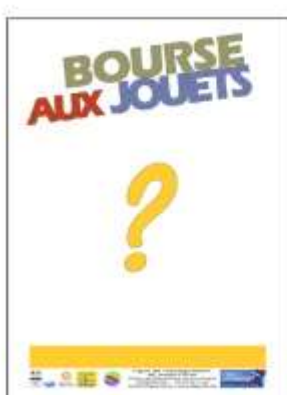
Collecte de Jouets

en partenariat avec ISATIS - « l'Atelier des fées »



Dépose les jouets (pas de peluches) dont tu ne te sers plus dans ton école : ils seront récupérés, nettoyés, remis en état et emballés, puis vendus à petits prix par l'Association ISATIS, le **samedi 2 décembre 2017** sur la place Saint Nicolas, à partir de 11h.

Concours de dessin



Quel dessin illustrera l'affiche de la prochaine Bourse aux Jouets ?

Participe au concours et dépose ton dessin avant le **23 novembre 2017 - 12h**, tu gagneras peut-être des places de cinéma, un bon d'achat et des surprises...

Rendez-vous le 2 décembre pour la remise des prix.

Règlement du concours de dessin 2017

Article 1er : Ce concours est ouvert à tous les enfants scolarisés dans le primaire.

Les enfants concourront dans 2 catégories : « Les Grands » (CE2, CM1 et CM2) et « Les Petits » (CP et CE1).

Le thème est : « Mon beau sapin ! ».

Le choix des techniques utilisées est libre (crayons de couleurs, feutres, pastels, peinture, fusains...) sauf les collages et compositions, les photos...

Un seul dessin par enfant sera accepté. Il devra être en couleur et exécuté sur une feuille blanche au format A4 (21 x 29,7 cm), orientation portrait.

Afin de garantir une totale impartialité du jury, le dessin ne devra comporter ni nom, ni prénom, ni aucune inscription qui pourrait identifier son auteur.

Nota : Tout dessin non conforme à l'article 1 sera considéré comme nul.

Article 2 : La date limite de dépôt des dessins est le **jeudi 23 novembre 2017 à 12h**.

Les dessins pourront être déposés dans les écoles participant au concours ou à la Ligue de l'Enseignement de Haute-Corse, Maison des Associations - Espace Sant'Angelo - 20200 - BASTIA ;

Article 3 : Lors de son dépôt, chaque dessin devra être glissé dans une enveloppe non fermée, sur laquelle seront inscrits le nom et le prénom de l'enfant, ainsi que le nom de son école et sa classe.

Nota : Tout dépôt non conforme à l'article 3 sera considéré comme nul.

Article 4 : Le Jury est composé d'artistes, ainsi que de représentants associatifs et institutionnelles (Ville de Bastia, Éducation Nationale...).

Une pré-sélection des dessins sera faite en ligne (sur le site de la Ligue 2B) par les membres du jury qui choisiront chacun 2 dessins dans la catégorie « les Grands » et 2 dans la catégorie « les Petits ». Le choix final se fera le jour de la manifestation.

Article 5 : 3 prix seront décernés :

- Le prix des « Grands », qui récompensera les CE2, CM1 et CM2 ;
- Le prix des « Petits », qui récompensera les CP et CE1 ;
- Un « prix spécial du jury », qui récompensera un dessin sollicité par le jury.

Les gagnants des prix « les Grands » et « les Petits » illustreront l'affiche de la Bourse aux Jouets 2018. De plus, ils recevront 1 bon d'achat GÉANT Toga, 2 places de cinéma valables au cinéma le Studio et 1 livre.

Article 6 : La remise des prix se fera le jour de la 4^{ème} Bourse aux Jouets, le samedi 2 décembre 2017, à partir de 16 heures. Les gagnants devront être présents ou se faire représenter pour recevoir leurs prix. À défaut de présentation, leurs prix seront redistribués à d'autres participants.

Article 7 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre l'Organisateur et les participants (gagnants ou non).